

ISMA

INSTITUT SAINTE-MARIE

Rue de Bastogne, 33 – 6700 ARLON

ECOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire : 20 . . / 20 .

L'ÉLÈVE :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

SEXE : M / F NATIONALITE :

N° DU REGISTRE NATIONAL :

LANGUE/S PARLEE/S A LA MAISON :

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR ENTRER EN : ACC – M1 – M2 – M3 – P1 – P2 – P3 – P4 – P5 – P6

LE PÈRE :

NOM : PRENOM :

ETAT CIVIL : C – M – S – D – R – CL – V NATIONALITE :

N° DU REGISTRE NATIONAL DU PÈRE :

COORDONNEES :

Rue et N° :,

Pays : Code postal : Localité : Commune :

GSM Privé : Tél Travail :

Adresse mail :@

LA MÈRE :

NOM : PRENOM :

ETAT CIVIL : C – M – S – D – R – CL – V NATIONALITE :

N° DU REGISTRE NATIONAL DE LA MERE :

COORDONNEES :

Rue et N° :,

Pays : Code postal : Localité : Commune :

GSM Privé : Tél Travail :

Adresse mail :@

SITUATION FAMILIALE :

Le responsable légal de l'enfant est, selon la loi, celui chez qui l'enfant est officiellement domicilié.

L'enfant est domicilié chez : ses parents - chez son père - chez sa mère

En cas de séparation, la garde s'organise de la façon suivante : garde alternée - majoritairement chez le père - majoritairement chez la mère.

L'enfant est domicilié à une autre adresse : chez :

COORDONNEES :

NOM : PRENOM :

Rue et N° :,

Pays : Code postal : Localité : Commune :

Tél fixe domicile : GSM Privé :

Tél Travail : Remarque :

Adresse mail :@

LES NOTES DE FRAIS ET ATTESTATIONS FISCALES DE GARDERIES SERONT ETABLIES AU NOM DU RESPONSABLE LEGAL CHEZ QUI L'ENFANT EST DOMICILIÉ.

FRATRIE EVENTUELLE :

NOM, prénom et date de naissance des frères et sœurs :

..... né/e le / /
..... né/e le / /
..... né/e le / /
..... né/e le / /
..... né/e le / /

A CONTACTER EN CAS D'URGENCE, SI LES PARENTS NE REPONDENT PAS :

1. NOM : PRENOM :

LIEN DE PARENTE : Tél. ou gsm :

2. NOM : PRENOM :

LIEN DE PARENTE : Tél. ou gsm :

DERNIERE ECOLE FREQUENTEE :

NOM :

Rue et N° :,

Pays : Code postal : Localité : Commune :

DERNIERE CLASSE FREQUENTEE : ACC – M1 – M2 – M3 – P1 – P2 – P3 – P4 – P5 – P6

L'année scolaire a été réussie : oui - non

En primaire (sauf une première entrée en P1), une copie du dernier bulletin sera remise à la direction de l'Isma.

Si l'enfant change d'école en cours de cycle (fin de P1, fin de P3) ou s'il n'a pas réussi son cycle (échec en fin de P2, P4, P6), les parents sont tenus de demander préalablement une autorisation de changement d'école à la direction de la dernière école belge fréquentée.

Si l'enfant provient d'une école à l'étranger, les parents demanderont une attestation de fréquentation de l'école précédente.

INFORMATIONS MEDICALES : (Entourer ce qui convient)

L'enfant voit bien : oui - non (port de lunettes en permanence - port de lunettes seulement en classe)

L'enfant entend bien : oui - non

L'enfant est allergique à certains médicaments : oui - non

Si oui , lesquels :

L'enfant est allergique - intolérant à certains aliments : oui - non

Si oui , lesquels :

Coordonnées du médecin traitant :

Mutuelle :

Si vous la connaissez : date du dernier vaccin tétanos :

Il est important que l'école sache que :

.....

.....

.....

.....

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES : (Entourer ce qui convient)

L'enfant a précédemment été suivi individuellement par un professionnel : oui - non

Il s'agissait d'un suivi : logopédique - psychologique - psychomotricien - autre :

Ce suivi est toujours en cours : oui - non

Les parents autorisent l'école à prendre, le cas échéant, contact avec ce professionnel, dans le respect de la déontologie de chacun, afin de mieux appréhender les difficultés de l'enfant : oui - non

Coordonnées du/ des professionnels assurant le suivi de l'enfant :

NOM : PRENOM :

Tél : PROFESSION :

NOM : PRENOM :

Tél : PROFESSION :

INFORMATIONS FACULTATIVES :

Si vous souhaitez nous aider à mieux gérer l'image de notre établissement, pouvez-vous nous indiquer si vous en avez eu connaissance :

- Parce que vous êtes ancien élève de l'ISMA
- Par des recommandations d'amis, collègues, ...
- Par le site internet de l'école
- Par des posts Facebook de l'école
- Parce que vous habitez tout près
- Par un autre canal :

Les parents reconnaissent avoir été informés du projet d'établissement de l'ISMA.

En choisissant l'Isma, ils adhèrent à celui-ci.

Pour rappel, le Projet d'établissement, le Règlement des Etudes, le Règlement d'Ordre Intérieur, sont téléchargeables sur le site de l'école : www.isma-arlon.be

Date : Signatures :